

COMPTE RENDU

Nombre de conseillers :

- en exercice	19
- présents	16
- votants	17
- absents	2
- absente excusée	1

Du jeudi 8 octobre 2020

L'an deux mille vingt le 08 octobre, à Salle du Conseil Municipal à 20H30.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

Etaient présents : Monsieur André NOIROT, Monsieur Elie FERRIOT, Madame Emilie BEAU, Monsieur Christian TROISGROS, Madame Marie-France MERCIER, Madame Christiane GOURLOT, Monsieur Claude PETIOT, Monsieur Patrick BREYER, Madame Catherine THIVET, Monsieur Olivier LADRANGE, Madame Delphine ANDRÉ, Madame Lydia HUGUENOT, Monsieur Sébastien HUMBLOT, Monsieur Damien CORNU, Madame Aurélie LAVILLE, Madame Sabine SAVARD.

Procuration : Amélie MOLTER à Marie-France MERCIER

Etait absente excusée : Madame MOLTER.

Etaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Jean-Pierre MOREAU

Madame Aurélie LAVILLE a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du vendredi 11 Septembre 2020 a été approuvé à l'unanimité.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE (en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT) :

Décision n°2020/DEC/28 du 15 septembre 2020 : Dépôt d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner rue du Bassigny à Bourbonne les Bains pour un montant de 110 500.00 €.

Décision n°2020/DEC/29 du 15 septembre 2020 : Dépôt d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner route de Bourbonne à Villars Saint-Marcellin pour un montant de 42 000.00 €.

Décision n°2020/DEC/30 du 15 septembre 2020 : Dépôt d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner rue de l'Hôtel Dieu à Bourbonne les Bains pour un montant de 15 000.00 €.

Décision n°2020/DEC/31 du 17 septembre 2020 : Demande de subventions – Protection du captage du Grand Pré à Bourbonne les Bains.

Décision n°2020/DEC/32 du 17 septembre 2020 : Demande de subventions – Projet de travaux de voirie et réseaux des rues Amiral Pierre et Vellonne à Bourbonne les Bains

Décision n°2020/DEC/33 du 17 septembre 2020 : Dépôt d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner rue Principale à Genrupt pour un montant annuel de 1 586.52 € et d'un montant comptant de 20 000.00 €.

Décision n°2020/DEC/34 du 28 septembre 2020 : Dépôt d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner rue Vellonne à Bourbonne les Bains pour un montant de 120 500.00 €.

Décision n°2020/DEC/35 du 28 septembre 2020 : Annulation des Décisions n°2020/DEC/31 et 32 du 17 septembre 2020

Décision n°2020/DEC/36 du 28 septembre 2020 : Avenant n°2 – Marché de travaux de voirie 2019-001 – Modification du montant de la sous-traitance envisagée

Décision n°2020/DEC/37 du 28 septembre 2020 : Conclusion d'un bail de location d'un logement rue Terrail Lemoine à Bourbonne les Bains avec la SISA de la Région de Bourbonne les Bains

Décision n°2020/DEC/38 du 28 septembre 2020 : Dépôt d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner rue de l'Hôtel Dieu à Bourbonne les Bains pour un montant de 35 000.00 €.

Décision n°2020/DEC/39 du 28 septembre 2020 : Dépôt d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner rue du Moulin à Bourbonne les Bains pour un montant de 5 000.00 €.

DELIBERATION N°2020/ 86 : Décision modificative n°2 au Budget Communal

Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la décision modificative n° 2 au Budget Communal
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à ces modifications

DELIBERATION N°2020/ 87 : Demande d'autorisation d'un prêt d'un montant de 1 521 000.00 € pour des travaux d'investissement

Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt à intervenir avec la Caisse Régionale du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne et à procéder à toute opération prévue par le contrat

DELIBERATION N°2020/ 88 : Demande d'exonération d'un établissement commercial de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2021

Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la demande d'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de la société Lidl pour l'année 2021
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

DELIBERATION N°2020/ 89 : Demande de remboursement du forfait « cure thermique » d'un utilisateur de l'aire de camping-car

Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le remboursement du forfait « cure thermique » d'un montant de 194.10 € à Madame et Monsieur Claude GUIGNOT
- D'autoriser Monsieur le Maire à émettre un titre annulatif au compte 7362.

DELIBERATION N°2020/ 90 : Un dossier n°000218054973 d'effacement de dettes suite à la Commission de surendettement des particuliers de la Haute-Marne – Budget Annexe de l'Eau et Budget Communal

Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'acter l'effacement de dettes pour le dossier n° 000218054973 sur le budget communal pour un montant de 210.00 € et sur le budget annexe de l'eau pour un montant de 367.32 € soit un total de 577.32 €
- D'autoriser Monsieur le Maire à émettre un mandat au compte 6542 sur le budget communal et le budget annexe de l'eau.

DELIBERATION N°2020/ 91 : Création d'un groupement de commandes pour les travaux de la rue Amiral Pierre et de la Rue Vellonne – Adhésion au groupement de commandes – Autorisation de signature de la convention constitutive

Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la création d'un groupement de commandes entre la Commune de Bourbonne les Bains et la Communauté de Communes des Savoir-Faire
- D'adhérer au groupement de commande et d'adopter la convention constitutive de ce groupement
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constituant le groupement de commandes ci-annexée ainsi que tous les actes et documents se rapportant à cette affaire.

DELIBERATION N°2020/ 92 : Approbation de la convention de partenariat avec la Maison Départementale du Tourisme de la Haute Marne concernant l'achat et l'installation d'un outil en matière de collecte de la taxe de séjour

Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la convention de partenariat pour une durée d'un an, avec la Maison Départementale du Tourisme
- D'autoriser le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier. Les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2021.

DELIBERATION N°2020/ 93 : Approbation du projet de mise en place d'une clôture de protection au captage du Grand Pré à Bourbonne les Bains

Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à approuver le projet de protection du captage du Grand Pré et à signer toutes pièces à intervenir dans ce dossier.

DELIBERATION N°2020/ 94 : Adhésion de la Commune de Pisseloup au Syndicat Mixte des Transports du Pays de Langres (SMTPL)

Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'accepter l'adhésion de la Commune de Pisseloup au Syndicat Mixte des Transports du Pays de Langres.

DELIBERATION N°2020/ 95 : Mise en vente de la maison sise 18 rue d'orfeuil à Bourbonne les Bains et détermination du prix de vente

Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.

Après débat et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à mettre en vente le bien immobilier sis 18 rue d'Orfeuil, partiellement cadastré section AK n°195 et la nouvelle parcelle à extraire section AK n°196
- De passer outre l'avis des domaines et de fixer le prix de vente minimum de l'ensemble du bien immobilier à la somme de 112 000 €,
- De prendre en charge les frais de géomètre, et éventuellement de nouveaux diagnostics si ceux en notre possession s'avéraient obsolètes. Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur. Le notaire sera celui de l'acquéreur qui supportera les frais notariés.

DELIBERATION N°2020/ 96 : Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) au 27 avenue du Général de Gaulle à Bourbonne les Bains

Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle cadastrée section AB n° 702 sise 27 Avenue du Général de Gaulle.

DELIBERATION N°2020/ 97 : Labellisation du contrat de prévoyance

Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de participer à compter du 1^{er} janvier 2021, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,
- de verser une participation mensuelle de 5.00 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une Garantie Prévoyance « Maintien de Salaire » labellisée.

Les crédits seront inscrits au budget 2021.

DELIBERATION N°2020/ 98 : Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'approuver le tableau des effectifs modifié présenté ci-dessus.

INFORMATIONS DIVERSES :

Sébastien Humblot demande à Monsieur le Maire où en est le recrutement de l'ASVP.

Monsieur PERRIOT lui répond que le postulant ne viendra pas. Le nécessaire est fait pour le recrutement d'un policier.

Monsieur Elie PERRIOT informe l'assemblée que la 1^{ère} commission se réunira le jeudi 15 septembre à 19 h 30 avec pour objets la présentation du projet des écoles au collège, un projet éolien et le point sera fait sur le projet thermal.

Monsieur NOIROT informe qu'une réunion d'information sera organisée, selon la mesure sanitaire, avec les riverains des rue Amiral Pierre et Vellonne.

Séance ouverte à 20h30

Séance levée à 21h08

Extrait affiché le 13 Octobre 2020

Fait à Bourbonne les Bains,

Le 13 Octobre 2020

Le Maire,



Monsieur André NOIROT